

9 décembre 2015

La prise de décision fondée sur des éléments probants exige des données de haute qualité: il vaut la peine d'investir dans les statistiques

Dans son rapport annuel 2015, le Conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ESGAB) invite instamment les gouvernements à veiller à ce que les ressources nécessaires soient mises à disposition pour faire face aux demandes statistiques et, surtout, pour permettre les investissements dans les futurs développements. Martti Hetemäki, président du ESGAB, indique que «*l'Union européenne est assez unique dans la mesure dans laquelle ses politiques sont fondées sur des statistiques. La qualité des statistiques européennes a besoin d'être assurée grâce au respect des normes professionnelles élevées dans tous les États membres*».

Les politiques nationales et de l'UE s'appuient de plus en plus sur des indicateurs statistiques pour le suivi des objectifs quantitatifs. Des statistiques officielles fiables, impartiales et de grande qualité sont donc un élément essentiel de l'infrastructure de l'UE et des États membres qui a besoin d'investissements continus. Il est vital que les décideurs allouent des moyens financiers suffisants à Eurostat et aux instituts nationaux de statistique afin qu'ils puissent accomplir leur mission de production de statistiques de haute qualité. Une plus grande transparence sur les coûts de production des statistiques permettrait d'atténuer un «problème d'utilisateurs clandestins», c'est-à-dire une situation dans laquelle des biens publics sont sous-financés parce que le bien peut être consommé en ne payant rien, ou très peu, pour subvenir à son coût. Eurostat et les producteurs nationaux de statistiques bénéficiant de fonds publics alloués aux biens publics doivent être en mesure de démontrer les coûts de leurs produits et services statistiques, notamment par l'adoption de systèmes efficaces de comptabilisation des coûts.

Le système statistique européen (SSE) doit préserver un haut niveau de qualité des statistiques tout en s'adaptant aux mutations rapides de la société. Le SSE fait face à une révolution en matière de données qui pose des difficultés pour les statistiques officielles. Le SSE doit conduire les efforts visant à étudier de nouvelles possibilités et à adapter ses cadres de qualité. En outre, dans certains pays, le processus de régionalisation implique le transfert de responsabilités vers les collectivités locales et régionales. Les instituts nationaux de statistique de ces pays doivent être équipés d'un véritable leadership et d'une coordination efficace des pouvoirs nécessaires pour être en mesure de veiller au respect des principes du code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

La crédibilité de la prise de décision fondée sur des données probantes repose sur la confiance dans l'objectivité et l'intégrité des statistiques officielles. Ainsi, la perception qu'ont les utilisateurs de la qualité des statistiques est de la plus haute importance pour les États membres de l'UE. Dans ce contexte, le ESGAB exhorte le gouvernement grec à s'employer activement à mettre sur pied et à entretenir un climat de confiance dans le système statistique hellénique. Maintenir ELSTAT sur la voie de l'indépendance professionnelle est d'une importance cruciale pour éviter que les événements de début 2000 et de 2009 se reproduisent.

Enfin, une partie du rapport est consacrée aux progrès réalisés par Eurostat concernant le suivi des actions d'amélioration résultant de recommandations de l'examen par les pairs de l'année dernière; Eurostat est en bonne voie avec le plan d'amélioration. Toutefois, le ESGAB maintient sa position sur les recommandations faisant l'objet d'un avis divergent¹ en ce qui concerne le recrutement et le renvoi du directeur général et de l'encadrement supérieur d'Eurostat.

1 Veuillez vous reporter à la section 3.1 du rapport

Pour en savoir plus

Le rapport 2015 du ESGAB, accompagné d'une courte synthèse, est disponible sur le site internet du ESGAB (<http://ec.europa.eu/esgab/>).

Contact pour l'aide aux médias

Si vous souhaitez un entretien avec le président du ESGAB, M. Martti Hetemäki, veuillez contacter le secrétariat du ESGAB: Heli Lehtimäki (estat-esgab@ec.europa.eu), tél. + 352 4301-36484.

À propos du ESGAB

Le ESGAB² réalise un examen indépendant de la mise en œuvre du code de bonnes pratiques. Il a pour objectif de renforcer l'indépendance professionnelle, l'intégrité et la responsabilisation du système statistique européen, qui sont des éléments clés du code et la qualité des statistiques européennes. Le ESGAB est composé de sept membres. Ses tâches incluent l'élaboration d'un rapport annuel, adressé au Parlement européen et au Conseil, sur la mise en œuvre du code de bonnes pratiques par Eurostat et le système statistique européen dans son ensemble. Le ESGAB conseille en outre la Commission (Eurostat) sur des mesures propres à faciliter la mise en œuvre.

Le code de bonnes pratiques de la statistique européenne (le «code»)

Le code de bonnes pratiques de la statistique européenne³ définit les normes d'élaboration, de production et de diffusion des statistiques européennes. Il s'appuie sur une définition commune de la qualité des statistiques utilisées dans le système statistique européen (le SSE, qui est composé des services statistiques nationaux et d'Eurostat). Le code est un instrument d'autorégulation contenant 15 principes portant sur l'environnement institutionnel dans lequel les autorités statistiques nationales et européennes travaillent ainsi que sur la production et la diffusion de statistiques européennes. Sa mise en œuvre est soutenue par un ensemble d'indicateurs de bonnes pratiques pour chacun de ces principes.

Le système statistique européen⁴ (SSE) est un partenariat entre l'autorité statistique de l'Union, à savoir la Commission (Eurostat), et les instituts nationaux de statistique (INS) et autres autorités nationales (AAN) responsables, dans chaque État membre, de l'élaboration, de la production et de la diffusion de statistiques européennes.

Examens par les pairs

L'examen par les pairs⁵ constitue une partie de la stratégie du système statistique européen pour la mise en œuvre du code de bonnes pratiques. L'objectif est d'améliorer la probité, l'indépendance et l'obligation de rendre compte des autorités statistiques du SSE. Un premier cycle d'examens par les pairs a été effectué en 2006-2008; un deuxième cycle, lancé en décembre 2013, est toujours en cours. Ces deux séries couvrent tous les États membres de l'UE et les pays de l'AELE. Le Conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ESGAB) a effectué un examen d'Eurostat par les pairs en s'appuyant sur la méthodologie élaborée pour l'examen par les pairs des INS avec certaines adaptations tenant compte des spécificités d'Eurostat.

2 <http://ec.europa.eu/esgab/>.

3 <http://ec.europa.eu/eurostat/web/quality/european-statistics-code-of-practice>.

4 <http://ec.europa.eu/eurostat/web/european-statistical-system/overview>.

5 <http://ec.europa.eu/eurostat/web/quality/peer-reviews>.